

Faut-il continuer à utiliser du poison 1080 pour sauver le cagou de la rivière Bleue ?

GRAND SUD. Le poison 1080, qui tue chiens et chats errants, au profit des cagous, fait débat au point que le parc des Grandes Fougères a refusé de l'utiliser. Pourtant, il est appliqué depuis dix ans à la rivière Bleue.

C'est une première dans l'histoire du parc provincial de la rivière Bleue : ce mois-ci, deux des dix-huit employés ont refusé de participer à la pose de fluoroacétate de sodium (lire par ailleurs), plus communément appelé « poison 1080 ». Ce biocide est régulièrement installé de manière préventive dans 221 stations de la réserve naturelle. Objectif : tuer les chats et les chiens ensauvagés nuisibles à la préservation des cagous. Une pratique qui a déjà dix ans d'existence.

Mais pour comprendre cette stratégie, un bond dans le passé s'impose. Retour au début des années 1980. « Quand il y avait les camps des forestiers, de nombreux chiens et chats, qui sont des prédateurs du cagou, ont été introduits dans le secteur. Dès 1983, un plan d'action de protection de l'espèce a été lancé », explique Joseph Manauté, le directeur du parc, qui liste les méthodes utilisées : capture, chasse, piégeage... et utilisation d'appâts toxiques. Au départ, il s'agissait de phosdrine, de cyanure et de strychnine que les agents manipulaient sans encadrement et sans réglementation. Or, ces molécules sont très rémanentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas biodégradables et restent actives même dans un cadavre en décomposition, ce qui est très toxique pour



Les agents du parc de la rivière Bleue posent, tous les deux mois, des appâts toxiques dans un tunnel à l'abri de la pluie. Le poison est enlevé au bout de cinq à huit jours s'il n'a pas été consommé.

Photos : A.T.

l'environnement. » Autant de raisons qui ont poussé le directeur du parc à changer de méthode, à son arrivée : « On ne pouvait pas continuer à utiliser des produits aussi rémanents et dangereux pour l'homme. En nous inspirant de l'exemple de ce que la Nouvelle-Zélande menait pour sauver le kiwi, nous avons donc choisi d'utiliser le 1080, dès 2009. L'avantage de ce produit, c'est que son danger pour l'homme est beaucoup plus faible car chaque appât ne contient que 0,1 % de produit. »

« SI ON ARRÊTE, ON RUINE TRENTE ANS DE TRAVAIL »

Installé dans un tunnel, à priori à l'abri de la pluie et donc du ruissellement, le fluoroacétate de sodium est posé tous les deux mois et récupéré au bout de cinq à huit jours. « L'intérêt de ce produit, c'est qu'il se biodégrade

très rapidement », assure Joseph Manauté.

Mais ce n'est pas l'avis d'Ensemble pour la planète (EPLP) qui tire la sonnette d'alarme : « En dix ans, nos gouvernants auraient dû avoir le temps de se renseigner et d'adopter d'autres pratiques ! Nous sommes formellement opposés à la lutte chimique, martèle Martine Cornaille, présidente de l'association, inquiète à bien des égards sur l'utilisation du fluoroacétate de sodium. Cette substance, certes réputée biodégradable, le devient beaucoup moins dans des conditions forestières, comme c'est le cas ici. Mais surtout, on ne peut pas savoir si d'autres animaux que les espèces cibles consomment ces appâts. Par exemple, si un cochon en mange sans en mourir et qu'il est ensuite chassé. Sa chair étant contaminée, il y a un risque pour la population, notamment

les enfants. Aujourd'hui, ce rodenticide n'a pas d'autorisation de mise sur le marché dans l'Union européenne car il est trop toxique pour la santé et pour l'environnement. »

Un discours que tient à nuancer Joseph Manauté : « Le produit n'est pas interdit, il n'est simplement pas homologué en France car d'autres toxines sont déjà utilisées, estime l'agent qui rappelle sa mission première. Un chien qui entre dans une zone de cagous peut en tuer une dizaine en dix minutes. Notre vocation est de préserver l'espèce, qui est aujourd'hui, le seul représentant du genre Rhynchoceros au monde. Si demain, on arrête ces appâts, sans alternative aussi efficace et efficiente, on ruinera trente ans de travail de sauvegarde du cagou. »

Anthony Tejedo

700 cagous

C'est la population recensée en 2009 à la rivière Bleue qui ne comptait que 43 individus en 1983. Un autre recensement est prévu en 2019. « Peu de programmes de préservation au monde peuvent s'enorgueillir de tels résultats », glisse Joseph Manauté.

REPÈRES

Le Soenc mobilisé

C'est le Soenc fonction publique qui a demandé aux salariés de cesser d'utiliser le 1080 : « On demande d'avoir plus d'informations sur ce produit. On dénonce les risques pour les populations environnantes et les agents du parc, déclare Judicaël Eschenbrenner, secrétaire général du syndicat. Aujourd'hui, on manque de recul sur ce produit qui fait beaucoup parler de lui en Nouvelle-Zélande. »

Trois à cinq chiens par an

Au-delà de l'usage préventif du 1080, les agents du parc capturent entre trois et cinq chiens par an. « La majorité retrouvent leur propriétaire car nous sollicitons les réseaux, la Fédération de la faune et de la chasse (FFCNC), etc., indique Joseph Manauté. Nous ne faisons pas de capture de chats ensauvagés, beaucoup plus contraignante et moins efficace que l'utilisation des appâts toxiques. » « Nous n'avons pas euthanasié de nuisibles capturés depuis 2017, compte tenu du vide juridique constaté par le haussariat. Toutefois, la FFCNC prélève des chiens et des chats à l'arme à feu, ou par piège. L'animal sauvage pris est ensuite euthanasié. »

Une mort trop lente et douloureuse ?



Au bord de la RP3 ou à l'entrée du parc, plusieurs panneaux indiquent la présence de poison contre les chiens et les chats, qui ne sont pas admis.

L'autre tollé que soulève l'utilisation du fluoroacétate de sodium relève de la souffrance animale. « Ce poison provoque une mort extrêmement lente et douloureuse. En 2018, on n'a pas le droit d'occasionner ce type de violence sur des animaux, s'empare Martine Cornaille, présidente d'EPLP. En Nouvelle-Zélande, il y a une fronde citoyenne pour dénoncer les effets du 1080. » Sur ce sujet, le directeur du parc de la rivière Bleue rappelle que « les agents ne tuent (directement ou indirectement) jamais un animal de gâté de cœur », avant de justifier la lenteur de l'effet du poison une fois ingéré par l'animal. « Il fallait trouver

une dose suffisamment faible pour que l'animal aille mourir plus loin et que le reste du groupe ne fasse pas le lien entre sa mort et la consommation des appâts, détaille Joseph Manauté. Il se sent d'abord fatigué, puis il s'allonge. Ensuite, il gesticule et bouge de manière totalement désarticulée. Mais aujourd'hui, rien ne prouve si cela se passe avant ou après l'état de mort cérébrale. Et malheureusement, aucune méthode n'est idéale. Avec le piègeage par exemple, les animaux essaient de casser la cage jusqu'à se mutiler. »

* Le parti politique Ban 1080 a même été fondé en 2014.